



Vos ref. :

Nos ref. : LV/WD/ALV/PEC/CTH/FC/cb-2022-7

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56 30

Monsieur Sammy Mahdi
Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
sammy.mahdi@mahdi.fed.be

Annexe : /

Bruxelles, le 18 février 2022

Monsieur le Secrétaire d'État,

**Concerne : Initiatives Locales d'Accueil
Retours de terrain et préoccupations des CPAS**

Le 8 mars 2021, vous avez adressé votre premier courrier aux CPAS et communes en vue de présenter vos projets pour les Initiatives Locales d'Accueil (ILA) et également demander aux pouvoirs locaux d'ouvrir des places supplémentaires en ILA dans le cadre du programme de réinstallation. En tenant compte de la saturation actuelle du réseau d'accueil, il nous semble opportun de rétablir la confiance des pouvoirs locaux dans votre politique d'accueil afin que les CPAS soient à nouveau enclins à ouvrir de nouvelles places d'accueil en ILA.

Dans ce contexte, les Fédérations des CPAS souhaitent vous interpellier concernant vos premières initiatives politiques détaillées au sein de votre courrier.

Financement des ILA

Vous mentionnez dans celui-ci qu' « *il subsiste encore une incertitude concernant l'utilisation des réserves, le financement global et le rôle des ILA. En concertation avec les Unions des Villes et des Communes et avec Fedasil, des mesures nécessaires seront également prises lors des prochains mois afin de faire face à ces défis* ». Or, presque un an après l'envoi de votre lettre, les CPAS sont toujours en attente d'une clarification de votre part sur ces questions ô combien importantes.

L'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI) est et demeure une compétence fédérale et tous les coûts doivent donc être supportés par le Gouvernement fédéral. Outre des questionnements par rapport à leur futur financement dans le cadre de l'accueil, les CPAS demeurent dans l'expectative quant à l'utilisation de leurs réserves.

Les Fédérations de CPAS demandent des clarifications rapides :

- quant au futur financement des ILA dans le cadre de l'accueil ;
- quant à l'utilisation de leurs réserves.

En ce qui concerne les réserves, une instruction de Fedasil du 21 février 2018 concernant « *un appel aux CPAS à la souscription pour l'utilisation libre des réserves cumulées en ILA et des instructions dans le cadre des suppressions progressives des réserves actuelles et de la constitution des réserves futures* » reprenait en son sein, d'une part, un appel aux CPAS à la souscription à une mesure unique 2018 (= règle '75/25'), et d'autre part, une mesure récurrente pour les réserves futures (= règle de 10 %). Depuis l'entrée en vigueur de cette instruction, et malgré nos demandes répétées depuis lors, les CPAS se retrouvent sans réponse par rapport à leurs réserves. En effet, la circulaire 2021 adressée aux ILA relative à l'intervention financière, la gestion des conventions et des places d'accueil ainsi que la collaboration entre le CPAS et l'Agence mentionne par rapport à l'utilisation des réserves, qu'« *il n'y a actuellement aucun changement concernant la gestion des réserves et les modalités de récupération proposées. Par conséquent, l'Agence ne peut pas approuver l'augmentation du pourcentage des réserves disponibles et l'utilisation des réserves pour l'investissement* » (page 12). **En d'autres termes, à l'heure actuelle, les CPAS n'ont aucune possibilité d'utiliser leur réserve sur base de la circulaire et de l'instruction précitées émanant de votre administration, indépendamment de toute base légale.**

Les Fédérations de CPAS demandent de clarifier urgemment cette situation qui ne peut plus perdurer afin de permettre aux CPAS de continuer à développer des places d'accueil dans le cadre d'une politique rationnelle et d'une réglementation claire relative à leur rôle au sein de l'accueil des DPI.

Concernant le futur subventionnement des ILA, le montant et l'indexation des subsides constituent aussi un point d'insécurité pour les CPAS. Depuis plusieurs années, il est question de **modifier ou de remplacer l'arrêté royal du 24 juillet 2012** réglant le remboursement par Fedasil des frais relatifs à l'aide matérielle accordée par les CPAS à un bénéficiaire de l'accueil hébergé dans une ILA. À l'heure actuelle, les CPAS sont toujours en attente de nouvelles de votre part sur ce point.

Les Fédérations de CPAS demandent des clarifications quant au subventionnement des ILA.

Stabilité et sécurité pour les CPAS

Par ailleurs, nous saluons l'intérêt que vous portez aux ILA en voulant « *exploiter au maximum ces forces et cet immense potentiel lors des années à venir* ». Nous ne pouvons que vous rejoindre lorsque vous plaidez pour un **modèle d'accueil stable, flexible et axé sur le long terme**, en référence aux fluctuations précédentes auxquelles ont fait face les CPAS ces dernières années avec d'innombrables répercussions tant humaines que financières.

Premièrement, les CPAS plaident pour une politique rationnelle permettant d'anticiper et de réagir plus rapidement aux pronostics, notamment en mettant en place une réserve de places d'accueil structurelles et en prévoyant suffisamment de places tampons pour les DPI. Nous nous réjouissons dès lors de votre décision d'élargir la capacité tampon dans le réseau, principalement dans les structures d'accueil collectives, afin de mieux pouvoir absorber les fluctuations au sein du réseau et aux ILA de mieux se concentrer sur leur mission principale, l'accueil. Désormais, **le défi est effectivement de concrétiser ces places tampons** sachant que ces dernières ont déjà été promises à maintes reprises et que le contexte actuel d'une nouvelle crise d'accueil nécessite toute l'attention de Fedasil.

Deuxièmement, pour pouvoir réagir plus rapidement aux fluctuations du nombre de demandes de protection internationale, il conviendrait de mettre en place un **système de monitoring**. Le réseau d'accueil est inévitablement soumis à des cycles. L'afflux des DPI est, en effet, principalement déterminé par les évolutions internationales sur lesquelles la Belgique n'a pas d'emprise. Cela étant dit, pour limiter l'impact de ces évolutions sur la situation d'accueil en Belgique, il s'avère nécessaire de réfléchir à des méthodes de détection de nouveaux flux et de prévoir des systèmes rapides de réaction aux circonstances.

Troisièmement, les CPAS demandent également à avoir une **occupation stable et garantie des places en ILA**. Il faut absolument éviter des places vides en ILA, car non seulement l'inoccupation coûte cher aux CPAS et en outre, il est aussi difficile au niveau local de justifier des logements vides en période de pénurie de logements.

Les Fédérations de CPAS :

- **attendent la concrétisation des places tampon ;**
- **souhaitent qu'un système de monitoring soit mis en place ;**
- **souhaitent que tout soit mis en place afin d'avoir une occupation stable et garantie des places en ILA.**

Le rôle des ILA

De plus, nous demandons que **le rôle des CPAS dans l'accueil des DPI soit respecté et assuré**. Vous rappelez d'ailleurs, à juste titre, dans votre lettre que les ILA, de par leur ancrage local et leur flexibilité à accueillir différents profils dont les personnes vulnérables, constituent un acteur crucial dans le modèle d'accueil.

Suivant le modèle d'accueil, les CPAS accueillent :

- les personnes qui ont obtenu une décision positive (réfugiés reconnus et protégés subsidiaires) durant une période de deux mois pouvant aller jusqu'à quatre mois,
- les DPI qui ont un haut taux de chance d'obtenir une protection internationale après un séjour de deux mois dans l'accueil collectif,
- un certain nombre de personnes vulnérables,
- les personnes issues du programme de réinstallation dans lequel s'est engagée la Belgique.

Afin de garantir un accueil efficace dans le cadre de ce modèle d'accueil et pour que les CPAS puissent jouer leur rôle d'intégration de ces publics destinés à rester en Belgique, plusieurs points sont à revoir concernant ce modèle d'accueil.

En effet, afin que l'expertise des travailleurs sociaux en ILA puisse être conservée en matière d'accompagnement des DPI dans leur procédure de protection internationale et que leur rôle ne soit pas réduit à la recherche d'un logement dans l'urgence, **il est nécessaire que les ILA accueillent suffisamment des DPI et non pas que des résidents ayant déjà obtenu une décision positive.**

Les Fédérations de CPAS proposent d'augmenter le nombre de DPI à haut taux de protection accueillis en ILA :

- * **d'une part, en réduisant la durée du séjour en centre collectif de 2 mois à l'heure actuelle à 4 semaines,**
- * **d'autre part, en mettant en place une plus grande flexibilité vis-à-vis du haut taux de protection actuellement fixé à 80%.**

Evaluation du modèle d'accueil

Depuis la mise en place du modèle d'accueil, les CPAS réclament son **évaluation qualitative et quantitative** pour analyser le délai de sortie de deux mois avec deux prolongations d'un mois possible.

En effet, il ressort du terrain depuis plusieurs années que **cette période maximale de quatre mois n'est pas toujours suffisante** pour trouver un logement durable. Cette situation s'est particulièrement aggravée avec une crise du logement, amplifiée dans les régions sinistrées de juillet 2021. Par conséquent, cela empêche les travailleurs sociaux de travailler avec les résidents sur autre chose, notamment leur intégration, que la recherche de logement.

Les Fédérations de CPAS réclament une évaluation qualitative et quantitative concernant le délai de sortie de deux mois.

Pour conclure, nous demandons à court terme une concertation avec vous afin que nous puissions préciser davantage les préoccupations des CPAS et ensemble, avec vous, nous puissions examiner comment nous pourrions arriver à une solution sur les différents points en suspens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'État, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie



Wim DRIES

Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten